



La Loi sur le patrimoine culturel

Isabelle Huppé

Conseillère en développement culturel

Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Ministère de la Culture et des Communications

Mise en contexte

- Loi sur le patrimoine culturel (LPC) entre en vigueur en 2012
- Remplace la Loi sur les biens culturels (1972)
- Élargit la notion de patrimoine
- Donne de nouveaux pouvoirs aux municipalités

Définition

1. La présente loi a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable.

Elle a également pour objet de favoriser la désignation de personnages historiques décédés, d'événements et de lieux historiques.

Le patrimoine culturel est constitué **de personnages, de lieux et d'événements historiques**, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de **paysages culturels patrimoniaux** et de **patrimoine immatériel**.

		STATUTS LÉGAUX					
		Déclaration	Désignation	Classement	Délimitation	Citation	Identification
CATÉGORIES	Paysage culturel patrimonial		■				
	Site patrimonial	■		□		◆	
	Immeuble patrimonial			□		◆	
	Aire de protection				□		
	Document patrimonial*			□		◆	
	Objet patrimonial*			□		◆	
	Patrimoine immatériel		□				◆
	Personnage historique		□				◆
	Événement historique		□				◆
	Lieu historique		□				◆

■ = Gouvernement □ = Ministre ◆ = Municipalités locales et communautés autochtones

*Les municipalités et les communautés autochtones ne peuvent citer que les documents et les objets patrimoniaux dont elles sont propriétaires.

Archéologie

- Le permis de recherche archéologique

68. Nul ne peut effectuer sur un immeuble des fouilles ou des relevés aux fins de rechercher des biens ou des sites archéologiques sans avoir au préalable obtenu du ministre un permis de recherche archéologique et avoir payé les frais établis par règlement du gouvernement pour l'étude de sa demande de permis.

- Obligation d'informer la ministre

74. Quiconque découvre un bien ou un site archéologique doit en aviser le ministre sans délai. Cette obligation s'applique, que la découverte survienne ou non dans le contexte de fouilles et de recherches archéologiques.

Outils

- Brochure *À propos de la Loi sur le patrimoine culturel*
https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/A_propos_de_la_loi_web_accessible.pdf
- Loi sur le patrimoine culturel - *Guide destiné aux municipalités*
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/guide-municipalites-19-10-2012.pdf>
- Formation en ligne sur la LPC
<http://www.formation-patrimoine.mcc.gouv.qc.ca/>
- Site web du ministère de la Culture et des Communications <https://www.mcc.gouv.qc.ca/>



Outils

- Répertoire du patrimoine culturel du Québec (inventaire de la MRCAL)
<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/rechercheImmobilier.do?methode=afficherResultat>

Répertoire du patrimoine culturel du Québec

Rechercher Tout le Répertoire A+ Taille du texte

Accueil Recherche avancée Foire aux questions À propos

Accueil > Recherche : Patrimoine protégé et valorisé > **Résultat de la recherche** Imprimer

Résultat de la recherche (11)

« 1 » 50 résultats par page

Type	Nom	Région	Municipalité		Multimédias
Immobilier	Église de Notre-Dame-du-Laus	Laurentides	Notre-Dame-du-Laus	+	
Immobilier	Église Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement	Laurentides	Ferme-Neuve	+	
Immobilier	Grand pont de Ferme-Rouge	Laurentides	Kiamika	+	
Immobilier	Hôtel Isaïe-Godmer	Laurentides	Ferme-Neuve	+	
Immobilier	La Conceme	Laurentides	Ferme-Neuve	+	
Immobilier	Maison Alix-Bail	Laurentides	Mont-Laurier	+	
Immobilier	Petit pont de Ferme-Rouge	Laurentides	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	+	
Immobilier	Pont Macaza	Laurentides	La Macaza	+	
Immobilier	Presbytère Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement	Laurentides	Ferme-Neuve	+	

Merci!

Pour toutes questions:

isabelle.huppe@mcc.gouv.qc.ca

450 430-3737, poste 2607